

Règlement du vide-Greniers organisé par le Sou des écoles mi-plaine à MEYLAN

Date : le 17 juin 2018 de 8H à 17H pour la vente. Installation des exposants de 6h à 8 heures.

Principe :

- Mise à disposition d'emplacement de 2 mètres linéaires (ou multiple de 2m) au prix de 10€ les 2 m dans la cour de l'école et le stade de l'école, 12 bis rue des Aiguinards.
- Petite restauration de 7h à 15H30 auprès de la buvette installée coté cour de l'école.

Détails pratiques :

- **Emplacements:** Les emplacements seront attribués par l'équipe d'organisation et ne pourront pas être choisis par les exposants. 1 semaine avant le vide grenier, les exposants recevront les dernières recommandations avec indication du lieu de RDV (entrée sur le stade par la rue des ayguinards ou sur la cour par la rue du poulet).
- **Exposants:** prioritairement les parents d'élèves, les enseignants et personnel scolaire. Si places disponibles, extension aux Meylanais. Les professionnels ne sont pas admis.
- **Inscriptions** à déposer dans la boîte aux lettres du Sou des écoles 12 bis rue des aiguinards
 - pour les membres des écoles Mi-Plaine (parents, enseignants et personnel scolaire) : inscription prioritaire du 30 avril au 20 mai 2018, et possible jusqu'au 10 juin 2018.
 - pour les Meylanais: à partir du 20 mai au 10 juin 2018.

La fiche d'inscription est à télécharger sur le site du sou : soumiplaine.com

- **Documents à fournir pour une inscription valide :**
 - formulaire d'inscription complété
 - Règlement par chèque (à l'ordre du Sou des Ecoles Mi-Plaine)
 - Une copie de la pièce d'identité
 - Un justificatif de domicile
- **Horaires**
 - *Installation échelonnée des exposants:* Afin d'échelonner les allers et venues dans la cour, les portails ouvriront leurs portes dès 6h, les exposants pourront accéder aux stands avec leur voiture, à l'heure qui leur aura été fourni dans leur mail de confirmation d'inscription. Fin de l'accès des voitures à 8h. Cet horaire sera strictement respecté pour des raisons de sécurité. Les retardataires accéderont à leur stand à pied. Le temps pour décharger le véhicule sera de 10mn maximum.
 - *Ouverture de la vente :* à partir de 8h00. **Les exposants ne doivent pas commencer la vente avant d'avoir dégagé leur voiture du site. Prévoir d'être 2 adultes à l'ouverture, afin que l'un assure l'évacuation du véhicule, et l'autre, la surveillance du stand et les premières ventes.**
 - Nous vous remercions de bien prévoir de la monnaie car la plupart des acheteurs arrivent avec des gros billets, fraîchement retirés du distributeur bancaire. Cela afin d'éviter de solliciter la buvette, qui a son propre fond de caisse à assurer.
 - *Clôture* à 17h. A partir de cet horaire, les voitures seront à nouveau autorisées à accéder aux stands. Les exposants doivent rester jusqu'à la fin de la vente à 17h. Les organisateurs se réservent le droit d'avancer l'horaire de fin, en fonction de la météo et de l'affluence.
Les stands doivent être rendus vides et propres, les invendus et/ou cartons doivent être déposés dans la benne rue le Poulet.
- **Circulation des voitures et parking :** les exposants positionnés sur le stade entrent rue des Aiguinards (juste après la bibliothèque, ils doivent se présenter dans le sens sud nord, venant de l'avenue de Verdun), les exposants positionnés dans la cour entrent par la rue le Poulet et sortent par la rue des Aiguinards.
- Tous les véhicules exposants doivent se garer sur le parking de la société générale. Un véhicule exposant garé dans la rue est un véhicule empêchant un acheteur potentiel de se garer à proximité du marché et de la brocante..
- La brocante sera maintenue même en cas de pluie.
- ***Une fois l'inscription déposée, aucun remboursement ne sera effectué. L'exposant qui ne pourra pas venir laisse son chèque d'inscription en don pour l'association.***

Utilisation des bénéfices : Sur décision de la réunion de l'assemblée générale et comme annoncé aux parents qui organisent le vide greniers :

- 90% des bénéfices seront destinés au financement du voyage de fin d'année des CM2
- 10% seront réaffectés au Sou (comme prévu dans son règlement intérieur) pour ses frais de fonctionnement (assurance, frais de compte) et soutien aux projets des autres classes.